NOUVELLES DE NESLE

Bulletin d'information de l'association S.P.E. Nesle-la-Reposte

Un nouveau projet éolien à Nesle

Le mardi 26 octobre s'est tenue à Nesle, la réunion publique de présentation du projet modifié de parc éolien dit « des Champeaux ».

Rappelons que ce projet, soutenu sans réserve ni consultation des habitants par l'ancienne municipalité, porte sur 6 éoliennes de 150 mètres de haut, 3,45 mégawatts de puissance, avec des pales de 132 mètres de diamètre. Des machines 50% plus grandes et 70% plus puissantes que celles déjà installées dans les environs, qui pouvaient déjà faire douter de la réalité de «l'harmonisation paysagère » promise par le promoteur Siemens/Gamésa.

Pour rassurer le conseil municipal, ces engagements ont été formalisés en novembre 2019 par un courrier de Mme Delphine Henri, directrice du développement de Siemens Energies renouvelables France.

Le projet a donc été déposé en préfecture en mars 2021 et ajourné pour de nombreuses lacunes et incohérences. Les critiques de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) portent principalement sur la nocivité des machines pour les oiseaux et les chiroptères et recommandent d'éloigner les éoliennes trop proches de la forêt et surtout d'augmenter leur garde au sol. En effet, plusieurs espèces de chauves-souris particulièrement vulnérables évoluent en dessous de 30 mètres.

On pouvait donc espérer que le projet «modifié» qui nous a été présenté le 26 octobre propose des turbines avec des pales moins grandes, par exemple de 119 mètres pour une puissance de 2,6 mégawatts, afin de respecter à la fois la recommandation de la DREAL d'une garde au sol de 30 mètres et l'engagement auprès de la municipalité d'une hauteur maximum de 150 mètres en bout de pales.

Mais, comme le disait le président Jacques Chirac : « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! » et réduire la rentabilité d'un projet, dans le business de l'éolien, c'est impensable !

Le projet modifié profite donc des recommandations de la DREAL pour porter la **hauteur des machines à 185 mètres**, et par la même occasion, sans justification aucune, l**a puissance des turbines à 5 mégawatts** (au lieu de 3,45) et **le diamètre des pales** de 132 **à 155 mètres !!!**

L'ensemble du parc passe ainsi de 21 à 30 mégawatts installés, pour une distance aux habitations inchangée, avec 3 des 6 machines à 1100 mètres des maisons, alors que la règle des « 10 fois la hauteur de l'éolienne» , appliquée en Pologne et en Bavière, imposerait un éloignement minimum de 1840 mètres.

Rien dans les recommandations de la DREAL, ne justifie la démesure du nouveau projet et la dénonciation unilatérale des engagements de Siemens/Gamesa vis à vis des habitants de Nesle. Ce coup de force fait tomber le masque des pseudo « concertations » antérieures, et met en lumière le cynisme du promoteur, son avidité et son profond irrespect des paysages, des riverains, des villages, de leur histoire, leur patrimoine et leur culture. Le comble étant qu'avec ces modifications majeures pour la santé des riverains, il n'y aura pas constitution d'un nouveau dossier alors que le projet n'est plus du tout le même.

NOUS NE SOMMES PAS FORCES DE NOUS RESIGNER ET D'ACCEPTER SANS REAGIR CETTE INVASION DE NOTRE TERRITOIRE POUR SATISFAIRE DES APPETITS ETRANGERS. NOUS AVONS, AVEC LA CONSULTATION DES HABITANTS DE NESLE PROPOSEE PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITE LE 21 NOVEMBRE, UNE OCCASION UNIQUE D'EXPRIMER NOTRE REFUS ET D'INFLUER SUR LA DECISION FINALE DU PREFET DE LA MARNE.

Rappelons que le conseil municipal des Essarts-le-Vicomte s'est déjà prononcé CONTRE ce projet.

Petite ballade à Anglure

Une éolienne de 180 mètres de haut en bout de pales, à 1100 mètres des maisons d'Allemanche.

A la question posée lors de la présentation aux habitants de Nesle du nouveau projet éolien:
« Ou voir de telles turbines de 184 mètres de haut, de 155 mètres d'envergure et de 5 mégawatts de puissance ?» Réponse un peu embarrassée du chef de projet: peut-être à Anglure ?»

Donc, dès le lendemain, direction Anglure, pour découvrir ce qu'on peut ressentir au pied de ces moulins géants. Petite déception, les 6 machines du *Parc éolien du Pays d'Anglure* font bien 180m de hauteur en bout de pales, mais elles n'ont qu'une puissance de 3,6 mégawatts, avec des pales de «seulement» 132 mètres de

diamètre. En fait, il s'agit du type de machines initialement prévues à Nesle, mais sur des mâts plus hauts.

Nuisances visuelles

Pour nous rapprocher de la situation dont on nous menace, nous délaissons Anglure (à plus de 2,7 kilomètres du parc) et nous intéressons au petit village d'Allemanche (115 habitants) qui lui est situé à 1100 mètres de la première machine, même distance exactement que pour le projet de Nesle.
Unique différence, une seule éolienne est aussi proche d'Allemanche, alors qu'à Nesle, les 2 lignes de machines étant parallèles au village, nous aurions 3 aéro-générateurs à cette distance de 1100 mètres.

Pas besoin de longs discours pour rendre compte de l'impact visuel, de l'écrasement ressenti devant de tels monstres. Une photo suffit...

Nuisances sonores

Quand à l'impact sonore, impossible d'en faire l'expérience, l'éolienne la plus proche d'Allemanche étant à l'arrêt pour maintenance.

Mais il suffit de consulter l'Avis de l'Autorité environnementale sur le projet de «*Parc éolien du Pays d'Anglure*» pour y lire que « **Le milieu humain peut être affecté par la dégradation possible du cadre de vie des habitants qui pourraient être touchés par l'impact paysager et les nuisances sonores engendrés par le projet (...) L'étude sonore conclut que les valeurs règlementaires d'émergences risquent d'être dépassées, en période nocturne (...) pour des vitesses de vent supérieures à 6 mètres/seconde. Un plan de bridage est proposé pour respecter les valeurs règlementaires ».**

Traduction, dès le stade du projet, on savait que le bruit produit par les éoliennes de ce parc représenterait une augmentation du bruit ambiant de plus de 3 décibels la nuit (2 fois plus de bruit) et 5 décibels le jours (3,5 fois plus de bruit) et qu'il faudrait donc les ralentir ou les arrêter à certaines heures pour ne pas dépasser les maximums de bruit autorisé par la loi.

Et ceci pour une seule éolienne de 3,6 mégawatts avec des pales de 132 mètres... On n'ose imaginer quel serait le cauchemar à Nesle, à la même distance, avec 6 monstres de 5 mégawatts, brassant l'air avec leurs pales de 155 mètres de diamètre, sur une surface de 18.868 mètres carrés, soit l'équivalent de 2 terrains de foot!!!
http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/parc-eolien-du-pays-d-anglure-a16415.html

Nesle terre d'essais

Enfin, en cherchant dans le catalogue des éoliennes Siemens, on apprend que « Un prototype de ce nouveau modèle (S/G 5 155) est attendu pour la mi-2021, avec un début de production fin 202 1». On comprend mieux pourquoi on ne peut pas nous indiquer ou voir de telles machines en service: parce qu'il n'y en a aucune de construite !
Et c'est la même chose chez les autres promoteurs éoliens dont la grandes majorité des projets en cours de développement dans la Marne prévoient des machines de taille et de puissance moyennes (130/150 mètres de hauteur pour 3 ou 3,5 mégawatts).

Conclusion, Siemens/Gamesa veut nous imposer de vivre (ou de survivre) à coté des éoliennes les plus grandes et les plus puissantes jamais installées en France.
Nous sommes des cobayes !!!
https://www.siemensgamesa.com/en-int/newsroom/2020/11/201112-siemens-gamesa-press-release-sg-47-155-platform-launch

Et notre santé ?

C'est dans la tête

Les promoteurs éoliens essayent de qualifier les témoignages des riverains de psychosomatiques influencés par un rejet de l'éolien, les personnes souffrantes étant presque traitées de « fous ».

Tout ceci pouvait tenir, parce que peu d'études démontraient les réels effets des éoliennes sur la santé, mais aujourd'hui tout cela n'est plus vrai.

Des études sérieuse

En 2017, l'Académie nationale de Médecine avait déjà publié un rapport sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres. Le syndrome éolien y était défini comme « un ensemble de symptômes très divers rapportés à la nuisance des éoliennes ».

Pour l'Académie, ces symptômes sont généraux (troubles du sommeil, nausées), neurologiques (céphalées, acouphènes, vertiges, etc), psychologiques (anxiété, troubles de la mémoire...), cardio-vasculaires (tachycardie, hypertension artérielle...), ou encore socio-comportementaux (agressivité, accidents du travail, déménagement...).

Plus récemment, le professeur J. Yelland, physicien et docteur de l'université d'Oxford, a décrit que « Les jeunes enfants et plusieurs animaux souffrent encore plus que les adultes ». Et là, on ne peut plus parler d'« effet Nocébo » , ce n'est pas dans leurs têtes !

J.P Borsotti, médecin neurologue à Dijon, parle lui du « syndrome éolien » constitué de troubles du sommeil, de maux de tête, d'acouphènes, de défauts de concentration, d'irritabilité, de fatigue et de palpitations.

Une étude suisse (1) apporte des éléments nouveaux sur les nuisances sanitaires des éoliennes qui prouvent et quantifient le cheminement des infrasons dans le sol, depuis le socle des machines, et leur concentration dans le volume des habitations, et mettent en évidence, par IRM, les effets mesurés de ces infrasons sur le cerveau humain.

On parle aujourd'hui du *Syndrome d'Intolérance aux Champs électro magnétiques* qui peut aboutir à des maladies neuro dégénératives et se manifester par de nombreux symptômes.

https://www.paysage-libre.ch/wp-content/uploads/2020/09/RAPPORT_infrasons_septembre_2020.pdf

Des troubles reconnus par la justice

La justice reconnait enfin que les éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn sont nocives pour la santé.

Les 6 éoliennes implantées en 2009 sur les hauteurs de Fontrieu sont invisibles du village, mais leur bruit est suffisamment perceptible pour avoir rendu la vie impossible au couple Fockaert, qui a fini par déménager. Après 6 années de procédure, la cour d'appel de Toulouse vient enfin de reconnaitre la réalité d'un syndrome des éoliennes, entraînant une altération de l'état de santé.

« Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé », voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse.

Et pourtant, il ne s'agit que de «toutes petites» éoliennes de 2,3 mégawatts, d'une hauteur de « seulement » 99 mètres, avec des pales de « seulement » 70 mètres de diamètre, et dont une seule est située à 700 mètres de la maison des Fockaert.

Une fois de plus, imaginez quel serait notre calvaire avec 6 éoliennes de 5 mégawatts, 184 mètres de haut, des pales de 155 mètres de diamètre, à 1100 mètres de nos maisons !